

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Germinal, an VIII.



Ordre de Paul 1^{er}. pour le passage de l'armée de Condé au service de l'Angleterre. — Dépêches de Sidney-Smith à la cour de Londres. — Proclamation du préfet de la Gironde aux citoyens de ce département. — Nomination de Berthier au commandement en chef de l'armée de réserve. — Lettre du général Massena au ministre de la guerre. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 4 mars (13 ventose).

On armera au printemps, dans les ports de Revel & de Cronstadt, douze vaisseaux qui seront commandés par l'amiral Chanukow. Il aura sous ses ordres les contre-amiraux Borissow & Crown. Ce dernier ira avec quelques vaisseaux de l'escadre de Revel se réunir à celle de Cronstadt près de Krasnoi Garck.

Le général Michelson est nommé commandant de la presqu'île de Crimée. Le prince Gorschakow II est lieutenant-général de la même province. Le général comte de Rachowskoi a son congé.

A L L E M A G N E

Lintz, 20 mars, (29 ventôse).

Un courrier arrivé cette nuit de Pétersbourg a apporté des dépêches au ci-devant prince de Condé. Le corps sous ses ordres va passer au service de l'Angleterre. L'empereur de Russie abandonne les armes, habits, équipemens, &c. & se charge en outre de l'hôpital resté dans ses états.

On ignore encore où le corps de Condé se rendra: on assure que la capitulation est conclue pour 8 ans. On attend de jour en jour le commissaire anglais qui doit régler les dispositions ultérieures.

De Hambourg, 23 mars (2 germinal.)

On attendoit ici avec impatience les nouvelles de Londres, pour savoir à quoi s'en tenir sur les bruits de paix qui couroient depuis quelque tems. On croyoit savoir qu'il avoit été remis à lord Minto par le ministre prussien, de la part du gouvernement français, pour la cour de Londres, des communications propres à faire cesser la discorde, & que le cabinet de Vienne avoit déclaré vouloir ne rien conclure sans l'intervention de celui de Londres.

La réponse du cabinet de Saint-James étoit donc le thermomètre de nos craintes & de nos espérances. C'est M. Wick, messenger d'état arrivé ici le 19, qui porte la réponse qui doit les fixer. On n'a rien su du contenu de ses dépêches; mais le peu de lettres apportées de Londres par le paquebot qui l'a amené, semblent toutes à la guerre.

D'Augsbourg, le 22 mars (1^{er} germinal).

L'archiduc Charles est arrivé ici ce soir à quatre heures, avec ses adjudans, MM. le comte de Colleredo & Delmotte, & a pris son logement chez l'électeur de Treves, qui avoit été à sa rencontre à quelque distance de cette ville. On croit que son altesse royale continuera son voyage demain.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 28 mars (7 germinal).

Les 3 pour 100 consolidés, 63 $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{4}$. Pour avril, 63 $\frac{3}{8}$.

Actions des Indes, pour ouverture en avril, 211, 210 $\frac{1}{2}$.

Prix de la farine de froment, par sac de 5 boisseaux ou de 280 livres, première qualité, 90 à 95 schellings; deuxième qualité, 90 à 94 schellings; troisième, 80 à 84 schellings.

M. Dundas a fait l'ouverture, le 4 de ce mois, du budget de l'Inde, dans la chambre des communes, formée en comité. Il en résulte selon lui que, nonobstant les désavantages d'un tems de guerre, les affaires de la compagnie se sont améliorées d'un million sterling.

Les séances suivantes de cette chambre ne présentent rien de bien intéressant.

Dans celle des pairs d'Irlande, les résolutions concernant l'union, transmises par la chambre des communes, ont été agréées avec quelques amendemens.

Trois messagers du roi sont arrivés ici dans la nuit du 1^{er}. au 2 germinal, venant de Pétersbourg, de Vienne & de Constantinople.

Le capitaine Mailland, de la marine, & le lieutenant-colonel Douglas, attaché aux troupes de ce département, sont arrivés le 5 germinal à l'amirauté, avec des dépêches de sir Sidney-Smith, concernant l'avis officiel de la capitulation conclue entre le général Kléber & le grand-visir, relativement à l'évacuation de l'Egypte.

Le même jour on avoit reçu le matin à l'amirauté des dépêches de lord Nelson, annonçant la prise du vaisseau le *Généreux*.

On assure que notre ambassadeur auprès de la Porte, lord Elgin, a refusé de concourir au traité relatif à l'évacuation

de l'Égypte. On allégué deux principaux motifs de ce refus. 1°. Notre cabinet paroît craindre que, par suite de l'évacuation de l'Égypte, la République française & la Porte ne renouvellent les anciennes liaisons d'amitié qui existoient entre les deux pays. 2°. On redoute le retour en Europe de cette armée encore puissante par le nombre, & plus encore par ses exploits & sa renommée. On tremble de voir revenir cette foule d'officiers distingués, dont la présence ne manquera point d'inspirer aux défenseurs de la république cet enthousiasme guerrier que l'on ressent toujours à l'aspect des braves.

Il a été expédié, le 4 germinal, dans la nuit, un courrier au lord Elgin, à Constantinople.

La fameuse maison de commerce de Boyd, Benfield & compagnie, vient d'être déclarée en banqueroute dans la *Gazette de la Cour*. Le gouvernement, avant de l'annoncer, a fait saisir tous les effets qu'on a pu découvrir appartenant à ces banquiers; dont la dette envers le gouvernement se monte à 150 mille livres sterling.

Une flotte marchande, arrivée de Lisbonne, a été mise sous quarantaine, pour avoir eu communication avec la frégate *la Brillante*, venant de la Méditerranée.

Lord Chatam, pere de M. Pitt, avoit habité celui-ci, dès sa plus tendre enfance, à déclamer en public, monté sur une chaise. De cet exercice renouvelé & prolongé pendant plusieurs années, est résulté chez M. Pitt une grande facilité de parole & d'improvisation.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 29 mars (8 germinal.)

Toute espérance de paix n'est point évanouie. On écrit de Bâle, qu'un corps de troupe assez considérable, qui devoit se rendre de l'Alsace dans le Fricktal, a reçu contre-ordre; & que les avant-postes ont reçu ordre de suspendre toute hostilité. D'après des lettres de Paris, c'est le 28 courant, que le gouvernement français doit recevoir une réponse positive du cabinet de Vienne, aux ouvertures de paix faites par le premier consul.

Le corps des hussards helvétiques vient d'être supprimé par un décret des conseils législatifs. Il sera créé, des débris de ce corps, deux compagnies de chasseurs à cheval, formant un seul escadron.

Tous les menuisiers & charpentiers de Lucerne, au nombre de 500, ont été mis en réquisition pour construire, dans le plus court délai possible, un grand nombre de caissons & de traîneaux, destinés à traverser les montagnes couvertes de neige. Il paroît que le général Lecourbe se dispose à transférer son quartier-général à Saint-Gall.

On écrit de Saint-Gall que le grain renchérit de jour en jour dans le canton de Sentis, & que le peuple manifeste à ce sujet de vives inquiétudes. Le quintal de cette denrée s'est vendu 20 florins (environ 44 livres de France) au dernier marché de Saint-Gall.

Dans le canton de Lucerne, les grains sont encore plus cher: le malter (près de deux quintaux) coûte déjà 52 florins.

Une maison de Francfort, MM. Lané Deluze & compagnie, a transmis six cent francs pour les malheureux des petits cantons. Elle s'occupe aussi à recueillir toutes les offrandes que l'étranger veut bien porter à l'humanité souffrante dans nos montagnes. La commission exécutive lui a

écrit une lettre remplie de témoignage & de satisfaction.

La commission exécutive instruite que la plus grande partie des malheureux habitans du canton de Sentis, émigrés dans les départemens du Haut & Bas-Rhin, vont y offrir leurs bras & leurs talens aux manufacturiers, a ordonné au ministre de l'intérieur de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès de cette émigration.

La commission exécutive a adressé aux Helvétiens fugitifs une proclamation, dont voici les principaux passages:

« Helvétiens, que des froissemens ou des erreurs ont arrachés à vos demeures, la loi suppose que vos cœurs sont toujours attachés à la terre natale, & que vos pensées se portent encore vers elle avec le regret de lui être devenus étrangers; se seroit-elle donc trompée? Est-il pour l'Helvétien d'autre patrie que cette terre sacrée où repose la cendre de ses ancêtres? Sans doute elle est aujourd'hui la terre des larmes & du malheur; mais c'est pour cela même que ses enfans ne doivent point la fuir. On vous dira que la famine habite la maison de vos peres; accourez donc pour l'en écarter par votre travail, & consoler ceux-ci par votre présence.

« A la permission que vous donne la loi de rentrer dans vos foyers, la commission exécutive joint ses pressantes invitations pour vous y déterminer. Comme les orages, ces tems de deuil, de misère, & d'oppression sont des accidens passagers; au sortir de ces épreuves, les nations, qui ne sont point abandonnées elles-mêmes, rentrent bientôt dans la carrière de la prospérité, & les jouissances présentes effacent de douloureux souvenirs. Mais à qui est-il permis de jouir de cette prospérité toute entière & de s'en approprier la gloire? sera-ce à celui qui étoit absent au jour du danger & de la détresse, & que le remord poursuit encore, ou à celui qui l'aura conquise par sa constance, & qui peut s'en rendre à lui-même l'honorable témoignage?

« L'Helvétie est de droit la terre de la liberté & du bonheur, & ce que les siècles passés avoient respecté, les siècles à venir le respecteront encore. Revenez donc au sein de cette patrie qui doit vous être si chère. La tristesse & les regrets sont le partage du transfuge qui l'abandonne: la jeunesse se flétrit dans les ennuis; l'indifférence & le mépris affigent sa vieillesse ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 7 germinal.

Thibaudeau, préfet du département de la Gironde, est arrivé hier en cette ville. Son premier acte administratif a été la proclamation qui suit:

Le préfet du département de la Gironde aux citoyens de ce département.

Citoyens, la déclaration solennelle des principes qui animent le gouvernement, sera le premier acte de l'administration importante qui m'a été confiée par le premier consul.

La journée du 18 brumaire n'a ressemblé à aucune des crises qui l'ont précédée; elle a eu pour but de mettre un terme à la révolution.

Les factions ont déchiré la république & compromis son existence. La nouvelle constitution vient de l'affermir sur les débris de tous les partis.

La propriété ébranlée par les agitations révolutionnaires, sera respectée comme le but essentiel & la base fondamentale de toute association.

La sûreté des personnes ne sera plus illusoire ; les loix protégeront également tous les citoyens.

La liberté ne sera plus le privilège de quelques-uns, mais le patrimoine de tous.

Que ceux qui l'ont conquise se montrent généreux ; que ceux qui n'ont pas eu le bonheur de combattre les premiers pour elle, se rendent dignes de ses bienfaits par leur obéissance aux loix & par leur dévouement.

Que toute guerre d'opinion soit éteinte ; que la tolérance succède aux persécutions ; que le passé soit enseveli dans l'oubli.

Que les dénominations odieuses cessent de diviser les citoyens, & de porter le trouble dans l'état.

La force du gouvernement n'est plus que dans la justice, & la puissance de la république dans le concours de tous les Français.

Tel est le vœu de vos premiers magistrats, tels sont les engagements qu'ils ont contractés, tous leurs actes prouvent qu'ils les ont fidèlement remplis.

Tels sont aussi les engagements qu'en leur nom je contracte avec vous.

L'esprit de parti a tout désorganisé, l'arbitraire & l'instabilité ont paralysé les meilleures intentions des administrateurs, & le courage des hommes de bien.

Toutes les branches de l'administration languissent ; il faut leur imprimer une action forte, un mouvement rapide, il faut que l'ordre se rétablisse ; c'est l'instant d'une nouvelle création.

J'emploierai tous mes efforts & le pouvoir dont je suis revêtu pour obtenir ces résultats ; je consacrerai tous mes moyens aux intérêts des administrés, & j'espère que, secondé par leur zèle, je parviendrai à vaincre tous les obstacles.

Que la sécurité regne donc dans tous les esprits ; que la confiance se ranime ; que le commerce, cette source inépuisable de richesses pour la France & pour ce département, se prépare à profiter de la carrière brillante que lui offrira bientôt la paix.

Signé, THIBAUDEAU.

Le secrétaire-général provisoire, PAGÈS.

Le lendemain de son arrivée, Thibaudeau s'est transporté à l'administration centrale ; il en a engagé les membres à rester à leur poste jusqu'au moment où il puisse mettre en activité le nouveau système administratif.

Dans la même soirée, il s'est rendu au spectacle, où il a été accueilli par des applaudissemens universels.

Le préfet de police, le citoyen Pierre-Pierre, est aussi arrivé.

De PARIS, le 13 germinal.

La nomination de Carnot au ministère de la guerre, & celle de Berthier, au commandement en chef de l'armée de Réserve, sont officiellement annoncées.

— Le banquier Haller est attendu à Paris.

— Voici les noms des juges du tribunal de cassation déjà nommés : Roucher, Gandon, Coffinal, Vieillard, Riost, Minier, Buschols, Valville, Babille, Fargut.

— Le général de division Menard, qu'une maladie retenoit à Paris, part incessamment pour l'armée d'Italie. Il a été prendre congé hier du premier consul. Il emmène avec lui le citoyen Autie, son aide-de-camp, chef de brigade, qui a été confirmé dans ce grade par arrêté du premier consul, du 28 ventôse.

— Les commissaires-inspecteurs du corps législatif sont chargés, pendant la vacance du corps législatif, de recevoir & surveiller la correspondance, ainsi que les approvisionnements nécessaires pour la tenue de la prochaine session ; le paiement des indemnités de leurs collègues, le traitement des employés, & tous les objets de détail relatifs à l'administration intérieure.

Le costume des législateurs est provisoirement arrêté ; il sera conforme à celui du tribunal, avec la seule différence que la broderie sera en or. Ce costume est en velours bleu, brodé sur le colet & sur les manches.

— On cite un nouveau trait de la sagacité de Massieu, le premier élève de Sicard. On lui demandoit :

Qu'est-ce que la production ? *Rép.* C'est une chose qui est sortie d'un objet qui l'a poussé hors de soi, & la conduit à l'existence & à la vie où elle n'étoit pas. *Par exemple :* l'ignorance, le malheur, le mépris & la pauvreté, sont les productions de la paresse : le savoir, le contentement, la louange, l'aisance, sont les productions du travail.

— On a tenté, dit-on, l'avant dernière nuit, de voler les plombs employés à la couverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Une patrouille survenue pendant l'opération ou une terreur panique ont empêché les voleurs d'achever. Ils ont tout laissé sur la place, jusqu'aux outils dont ils s'étoient servis.

Le 15 de ce mois, il sera célébré dans ce temple une fête à la Jeunesse & au Printemps : il y sera fait une distribution de prix. Les hymnes y seront chantés par une réunion d'artistes distingués, & l'orgue touché par Beauvarlet-Charpentier.

— Un arrêté des consuls porte, qu'il sera nommé un inspecteur-général de la gendarmerie, choisi par les officiers-généraux. Il aura, sous l'autorité des ministres, la surveillance & la direction de tout ce qui concerne le service de la gendarmerie. Il correspondra avec les divers ministres, & leur adressera ses rapports. Les chefs de division de gendarmerie auront seul la correspondance directe avec l'inspecteur-général.

Cet arrêté contient une nouvelle organisation de ce corps ; il est fort long. Nous le donnerons dans notre *Bulletin des loix & arrêtés*.

— Le général Pully sera, dit-on, remplacé par le général Muller dans le commandement de la 15^e division militaire. L'adjudant-général Champeaux le remplace par *interim*.

— La ville de Bordeaux va être enrichie d'un muséum, destiné à l'instruction publique. Quatre grands salons contiendront les objets précieux d'art, peintures, sculptures, bronzes, médailles, &c. Une salle particulière sera destinée à la lecture, & renfermera les livres élémentaires des sciences, & les journaux littéraires de tous les pays.

— Un parlementaire français vient de sortir de Cherbourg avec douze Anglais qu'il transporte en Angleterre ; six d'entr'eux sont des prisonniers qui retournent sur parole ; les six autres personnes composent la famille d'un nommé Graisse, qui résidoit à Thonigny depuis douze ans, & qui a obtenu du gouvernement français la liberté de retourner dans sa patrie.

— On écrit de Stockholm que le comte de Brabé est nommé chancelier de la diète, & l'archevêque d'Upsal orateur du clergé.

C O N S U L A T .

Copie de la lettre du premier consul au général Berthier.

Paris, ce 12 germinal, an 8.

Les talens militaires dont vous avez donné tant de preuves, citoyen général, & la confiance du gouvernement, vous appellent au commandement d'une armée. Vous avez, pendant l'hiver, réorganisé le ministère de la guerre; vous avez pourvu, autant que les circonstances l'ont permis, aux besoins de nos armées; il vous reste à conduire, pendant le printemps & l'été, nos soldats à la victoire, moyen efficace d'arriver à la paix & de consolider la république.

Recevez, je vous prie, citoyen général, les témoignages de satisfaction du gouvernement sur votre conduite au ministère.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Lettre adressée au ministre de la guerre par le général en chef Massena, datée du quartier-général, à Gènes, le 26 ventôse.

Citoyen ministre, le 25 ventôse, le général Gardanne fit partir des redoutes de Montenesino une reconnaissance composée de 140 carabiniers de la 5^e légère. Le but de cette reconnaissance, dirigée sur Dego, étoit d'examiner les forces et la position de l'ennemi dans cette partie, & de tâcher de ramener quelques prisonniers que l'on pût interroger.

La manière dont cette expédition fut conduite la couronna d'un succès complet.

A la faveur de la nuit, cette petite colonne surprit, à Dego, le détachement autrichien qui l'occupoit; l'officier qui le commandoit s'échappa avec deux hommes seulement. Le reste fut tué, à l'exception de six hussards & dix-neuf hommes d'infanterie, qui furent pris, ainsi que sept chevaux.

No 15 n'avons pas eu dans cette affaire un seul homme blessé.

Signé, MASSENA.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Etat des ingénieurs des travaux maritimes.

Directeurs. — Les citoyens Sganzin, Ferregeau, Cachin, Teulere.

Ingénieurs. — Les citoyens Carrier, Barbot, Lapeyre, Gayan, Delorme, Leclerc-Labouée, Desfongeres, Caron, Lessan, Tarbé, Martrel-Preville, Saint-Maurice, Dorotte, Geligny, Leclerc, Beruyer, Sevestre, Drappier, Trouille, Cordé, Dejean, Mauger.

Sous-ingénieurs. — Les citoyens Mandard, Martin, Beaudre, Lecor, Treton-Dumousseau, Laurencin, Eudele, Jousselin, Haudry, Berigny, Patu, Rance, Brisson, Duvergier, Hauterre.

T R I B U N A U .

Séance du 13 germinal.

Thiessé donne quelques détails sur le vol de deniers publics commis, le 3 de ce mois, entre Neufchâtel & Rouen. Il a été fait à midi dans une plaine ouverte de toutes parts, par douze brigands armés de fusils à deux coups ou de carabine: la malle n'étoit escortée que de deux gendarmes; ils ne pouvoient résister, mais ils coururent faire sonner le tocsin dans les communes voisines. Celle de Buchy envoie un détachement; les voleurs sont cernés dans un petit bois; ils résistent; un gendarme est tué, un garde national est blessé. Un second détachement arrive; les autorités constituées sont à sa tête; les brigands se défendent toujours en criant vive le roi! mais bientôt ils sont pris & une partie du vol recouvré. Ces voleurs étoient tout étonnés. Mais, disoient-ils aux gardes nationales, nous sommes d'honnêtes gens opprimés dans un pays barbare; déplorable exemple de l'excès où la dépravation a été poussée.

La honte & le remords prirent bientôt la place de l'au-

dace. En approchant de Buchy, leur lieu natal, ces misérables songèrent à leurs parens. Que ne sommes-nous bâtarde, s'écrierent quelques-uns! Un autre s'attendrissoit sur sa vieille mere; qu'elle aura de chagrin, disoit-il, quand elle saura que je meurs du supplice des scélérats!

Sur la proposition de Thiessé, le tribunal ordonne la mention au procès-verbal de la conduite des autorités constituées. des gardes nationales & des gendarmes de Buchy.

On procede au scrutin pour la nomination d'un candidat à présenter au sénat conservateur. C'est le citoyen Saget (de Nantes) qui est nommé.

Le président. — L'ordre du jour étant épuisé, je prends les ordres du tribunal. A quand veut-il s'ajourner?

Un grand nombre de membres: A primedi. D'autres: Au 1^{er} floréal.

La séance se levait après l'ajournement à primedi, quand des réclamations se font entendre.

Les membres se remettent en place. Chabaut (de l'Allier) va à la tribune. Il faut, dit-il, aborder franchement la question de l'ajournement. — Plusieurs voix: A primedi. — Pénieries: Au 1^{er} vendémiaire.

Le président. — Je prie l'orateur qui est à la tribune de se rappeler que toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être déposée trois jours d'avance sur le bureau.

A primedi, au 1^{er} floréal, crie-t-on de nouveau de part & d'autre.

Le tribunal consulté, s'ajourne à primedi prochain.

Bourse du 13 germinal.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	22 fr. 38 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$	1 fr. 50 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	90 fr.
Madrid... 6 fr. 90 c. le billet.	Bons pour l'an 8.....	79 fr.
Madrid effect.....	Syndicat.....	69 fr.
Cadix... 6 fr. 90 c. le billet.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes effect.... 4 fr. 48 c.	des reutiers.....	
Livourne... .. 5 fr.	Or fin.....	105 f. 25 c.
Bâle..... $\frac{1}{4}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Ling. d'arg.....	50 fr. 17 c.
Lausanne.....	Portugaise.....	94 fr.
Lyon..... pair 50 j.	Piastre.....	5 f. 27 c.
Marseille..... $\frac{3}{4}$ per. 20 j.	Quadruple.....	79 fr.
Bordeaux.... 1 $\frac{1}{4}$ per. 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Montpellier.... $\frac{1}{2}$ per. 25 j.	Guinée.....	25 f. 50 c.
Rente provis..... 12 f.	Souverain.....	54 f.

Esprit $\frac{3}{8}$, 540 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 275 fr. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 30 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 85 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 80 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 3 fr. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Vies des Hommes illustres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, &c. depuis Henri VIII jusqu'à nos jours; traduit de l'anglais, par M. D. Vasse; avec un essai sur la vie de W. Pitt & celle de Ch. Fox; 12 vol. in-8°. Prix, 24 fr., & 33 fr., franc de port. A Paris, chez P. Mongie l'aîné, libraire, palais Egalité, galerie de bois, n° 224. Cet ouvrage contient la plus intéressante partie de l'histoire d'Angleterre, & est écrit avec beaucoup d'impartialité.